

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



LIBRE PENSÉE

LA
PETITE REVUE

BI-MENSUELLE

Economie Politique et Sociale
Philosophie, Littérature
Sciences et Arts

Administration : 36, rue St-Laurent
MONTREAL

Boite de Poste 2177

Tél. Main 2256

Abonnement : \$1.00 par année

LA PETITE REVUE

ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE, LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE,
SCIENCES ET ARTS

Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois

Vol. II

MONTRÉAL, 5 JUIN 1900

N° 11

CE N'EST PAS VRAI !

La Patrie du 26 mai contenait cette petite nouvelle :

“ L'hon. M. Tarte vient d'informer le gouvernement qu'il a obtenu des autorités françaises que l'édifice des colonies à l'Exposition soit fermé le dimanche.”

A cette assertion nous opposons le démenti le plus poli, mais aussi le plus formel. L'acrobate politique qu'est M. Tarte vient d'inventer une nouvelle cabriole, voilà tout.

L'Angleterre, avec sa bégueulerie normale, a demandé au gouvernement français d'autoriser le chômage de son exposition le dimanche, et le gouvernement français lui a répondu par un “ Zut ” des plus courtois.

Ce que l'Angleterre n'a pu obtenir, M. Tarte se vante de l'avoir obtenu, et il se trouve des oisons qui le croient. C'est à mourir de rire... ou à pleurer !

L'usage et les lois en France autorisent tout citoyen à faire à sa guise le dimanche comme les autres jours. Ferme qui veut, ouvre qui veut. Les administrations sont fermées, sauf les Postes et Télégraphes.

Quant aux chemins de fer, omnibus, bateaux, etc., ils ont ce jour-là un service plus actif que les autres jours.

Les musées, les expositions périodiques ainsi que les fêtes de toute espèce sont publiques le dimanche, et les entrées sont gratuites lorsque d'aventure on exige une redevance les jours ouvrables.

En France, les élections générales ou partielles, municipales ou parlementaires, ont toujours lieu le dimanche. Et cela parce que l'on tient, au nom d'un principe démocratique bien compris, à ce que les ouvriers puissent accomplir aisément, sans sacrifice pécuniaire, leurs devoirs civiques et participer aux jouissances que s'offrent les bourgeois en semaine.

Cette liberté absolue des citoyens le dimanche n'est pas l'œuvre de la République ; c'est le fruit de la Révolution, tout bonnement. Et M. Tarte prétend qu'il a fait capituler la France devant son hypocrite caprice ?

Rien n'est plus bouffon !

Imaginez une exposition de longue durée à Montréal. Des exposants français y figurent. A la demande du consul ou de M. Herbertte, ou même d'un ecclésiastique, M. Colin par exemple, autoriserait-on le restaurant français à vendre du vin, de la bière, des liqueurs spiritueuses, sous prétexte qu'on ne boit pas d'eau aux repas en France et que la fine champagne est l'accessoire obligé du café ?

Mais quand même la flotte française, renforcée de la flotte russe, viendrait jusqu'à Montréal demander cette faveur, le gouvernement canadien répondrait : Non !

Il est élémentaire qu'on doit se soumettre aux lois et aux coutumes des pays où l'on séjourne, et l'idée seule de vouloir s'y soustraire ne peut germer que dans le cerveau d'un goujat.

Dans le monde, il y a les choses possibles et les choses impossibles. La fermeture le dimanche de l'exposition canadienne à Paris doit être classée parmi les choses impossibles.

Donc l'information de *La Patrie* n'est qu'une audacieuse plaisanterie.

Qu'on se le dise.

LA FÉDÉRATION IBÉRO-AMÉRICAINÉ

Au seuil de ce XX^e siècle qui apparaît aux races humaines comme une nouvelle page de l'inconnu, les peuples de l'Ancien et du Nouveau monde paraissent devoir discuter à nouveau le grand principe des nationalités, ils s'agitent dans l'ignorance de la voie qu'il leur faut suivre et cherchent dans des groupements nouveaux les alliances qui doivent leur assurer la suprématie.

Parmi ces éléments qui, reniant le passé, inquiets du présent, hésitants de l'avenir, cherchent pour ainsi dire un refuge dans des unions logiques, rationnelles et fécondes étagées par les liens du sang, se trouvent au premier rang les peuples latins de l'Ancien et du Nouveau monde.

En présence de ce mouvement qui semble né tout à la fois d'une évolution lente et incessante des idées et du développement même des nécessités de la situation, il nous paraît intéressant d'étudier quelles peuvent bien être les raisons majeures, à même de déterminer royautes et républiques appartenant à des continents divers à se grouper sous un même drapeau, du moins dans une même fédération.

Si ces peuples latins, en réponse aux tentatives d'absorption de l'impérialisme anglo-saxon, se décident à faire le sacrifice d'une parcelle de cette liberté qui leur doit être si chère, s'ils unissent sous un même drapeau de combat leurs armées et leurs marines gardiennes de

leur indépendance, de leur dignité, de leur existence même et qui devront désormais souffrir les mêmes douleurs et s'enorgueillir des mêmes victoires, n'est-ce pas pour défendre cette liberté toute entière contre les dangers qui la menacent, qu'ils viennent des bords de la Tamise ou des rives de l'Hudson.

Souhaitons que quelque jour prochain l'Union puisse acclamer cette fédération Ibéro-Américaine, née de l'Union des peuples Espagnols, dont la grandeur et la puissance relèveront le prestige des races latines. Ces éducatrices du genre humain rendront au catholicisme sa splendeur et sa prépondérance des siècles passés et dont le drapeau couvrira de ses plis la péninsule Ibérique et le nouveau monde de Buenos-Ayres à Mexico.

Durant la période précédant la guerre Espagnole-Américaine, les républiques latines du Nouveau Monde vivaient à l'ombre de la doctrine de Monroe, à l'abri toute de intervention européenne, sans souci du lendemain, elles vaquaient à leurs affaires personnelles, jonglant avec leurs ministres et s'offrant de temps à autre en guise de divertissement quelques *pronunciamentos* sans conséquence. Protégées par les États-Unis qui tout en les choyant les inondait de ses produits manufacturés et cachait sous ses opérations commerciales la préparation de nouvelles conquêtes, elles se laissaient vivre, satisfaites du présent, sans inquiétude de l'avenir, lorsque la guerre vint brusquement les sortir de leur torpeur et modifier leurs sentiments à l'égard de la grande République Américaine.

Le réveil fut assez désagréable ; les peuples latins pensèrent avec juste raison qu'en meurtrissant cette Espagne qui les avait enfantés c'était en somme une partie d'eux-mêmes que l'on mutilait.

C'est alors que, la guerre terminée, Cuba et Porto-Rico aux mains des États-Unis, ils s'aperçurent que le gouvernement américain manifestait à leur égard des aspirations protectrices qui ne déguisaient en fin de compte que les prétentions à un contrôle effectif, voire militaire, de leurs territoires.

Cette fameuse doctrine de Monroe prenait, entre les mains de ceux qui l'avaient conçue et développée, des définitions étranges et injustifiables adaptées aux nécessités des circonstances présentes et, en dépit de sa formule excentrique et prétentieuse, ne préconisait en somme qu'une politique d'annexion ; elle avait jadis reculé le Mexique aux frontières du Rio-Grande ; elle venait de créer aux dépens de l'Espagne les Antilles Américaines ; quelle serait la prochaine proie sur laquelle elle avait jeté son dévolu ?

En face de cette interrogation, en face de cet antagonisme de race, de religion et surtout d'intérêt, les républiques latines ont compris que leur indépendance pourrait être et serait un jour menacée, non par cette Europe dont les États-Unis leur avait fait un épouvantail et qui,

dans le mirage de l'éloignement, prenait à leurs yeux une apparence menaçante et fantastique, mais bien par cet impérialisme anglo-saxon, qui dans son mysticisme égoïste et inconscient faisant peu de cas de leur unité ethnique et de leur communauté d'idiome, ne voyait en elles qu'une proie facile.

Deux faits récents, d'une importance considérable autant par eux-mêmes que par leurs conséquences, viennent préciser d'une façon significative et inattendue la politique expansionniste et les velléités belliqueuses de l'impérialisme Yankee, et en dégager avec une irrécusable impartialité les manœuvres déloyales et les tendances hostiles.

Ces deux faits concluants, corollaires obligés l'un de l'autre, démontrent à première vue et d'une façon incontestablement véridique les visées du cabinet de Washington ; ils ont trait au canal de Nicaragua et aux Antilles Danoises.

Les conventions en vigueur entre le Nicaragua et les États-Unis, ainsi que le traité Clayton-Bulwer, établissent que les États-Unis et l'Angleterre promettent non seulement de garantir la neutralité du futur canal interocéanique, mais prennent également l'engagement de respecter l'indépendance des républiques centrales américaines et s'interdisent à elles-mêmes, parties contractantes, de n'établir aucune colonie, ni prendre possession d'aucun territoire de l'Amérique centrale.

Telle était, avant la guerre Espagnole, la bonne foi du gouvernement américain qu'il faillit à plusieurs reprises déclarer le traité Clayton-Bulwer comme entaché de nullité, cela au sujet du Honduras Britannique, et quoique l'Angleterre eut, de fait, occupé la principauté de Belize bien avant la signature du dit traité ; on ne résolut d'ailleurs cette question que par une combinaison ingénieuse consistant à transférer au continent Nord Américain, un territoire qui en tout état de cause appartenait à l'Amérique Centrale.

Le traité Clayton-Bulwer, qui avant le conflit Espagnol était aux yeux du cabinet américain d'une importance capitale, devait, une fois la guerre terminée et en présence de cet impérialisme naissant, perdre tout son prestige.

A cet effet et en vue de reléguer aux archives ce traité, dont les clauses étaient un obstacle à la réalisation de leurs rêves de domination, les États-Unis et l'Angleterre, en les personnes respectives de leurs secrétaires d'État et Ambassadeur, jetèrent les bases du traité Hay-Pav. ce fut qui fut signé le 1er février 1900 ; il annule du tout au tout le traité Clayton-Bulwer autorisant le gouvernement des États-Unis à construire et posséder le canal de Nicaragua, lui imposant l'obligation d'y assurer l'ordre et le respect des lois et, à cet effet, l'autorisant à y maintenir une police militaire ; il lui est néanmoins interdit de construire des fortifications aux approches du canal.

Malgré cette dernière restriction, l'on conçoit aisément que les

Etats-Unis seront maîtres incontestés du canal Interocéanique, et que dans un délai prochain la république de Nicaragua n'aura plus d'indépendant que le nom. Sillonnée par des agents de désordre munis des dollars américains, une révolution sera vite fomentée, et cet ordre qu'ils auront à dessein troublé, les États-Unis s'empresseront de venir le rétablir, en exécution de leurs engagements ; leurs troupes occuperont la république Nicaraguenne qui partagera avant peu le sort de la perle des Antilles.

Prise entre deux feux la république Mexicaine devra tôt ou tard défendre sa liberté menacée par le colosse américain, et si à ce moment ses sœurs latines ne répondent pas à son appel, le sang de ses enfants ne pourra sauver son indépendance, et cette vaillante république par deux fois victime de cette doctrine Mouroe dont la formule pompeuse cache un impérialisme cupide et tyrannique, devra courber la tête devant l'éroulement irrémédiable de tous ses rêves et disparaître à jamais.

Le second fait qui intéresse au plus haut point les républiques latines, et que l'union Ibéro-Américaine doit considérer comme ayant une importance de tout premier ordre, c'est la question relative à l'achat des îles danoises par le gouvernement américain.

Quoique le Danemark paraisse avoir renoncé à son intention première de céder les Antilles Danoises aux États-Unis, les puissances intéressées ne doivent pas oublier que l'achat de ces îles fait partie d'un plan que s'est tracé la diplomatie américaine et dont elle poursuivra l'exécution par tous les moyens en son pouvoir ; et si ces moyens perfides et agressifs portent le sceau de l'or et du machiavélisme anglo-saxon, ils n'en sont que plus formidables, et nulle puissance ne saurait s'y opposer qui n'ait en elle-même une invincible confiance et ne se soit assurée d'avance des concours actifs et des alliances sincères.

Aux Antilles Danoises appartient en effet le port de St-Thomas, d'une valeur exceptionnelle au point de vue stratégique ; commandant les passes qui conduisent de l'Atlantique à la mer Carribéenne et à l'Amérique Centrale, il peut également servir de base d'opérations à une escadre, il est en un mot providentiellement placé et il serait superflu d'en relever les avantages innombrables ; l'on ne saurait donc s'étonner que les États-Unis convoitent cette clef des Antilles qui deviendrait en peu de temps entre leurs mains tout à la fois un instrument de grande puissance et une menace perpétuelle pour les côtes Sud-Américaines. Le Sénat américain s'est d'ailleurs chargé d'apprendre au monde civilisé quelle était son opinion à ce sujet ; dans sa séance du 11 mai dernier, M. Cabot Lodge, sénateur du Massachusetts, à déclaré à la tribune que : " Le gouvernement américain n'ayant pu obtenir la cession des Antilles Danoises ne saurait autoriser aucune puissance maritime européenne à s'en assurer la possession ; car le port de St-

Thomas, situé sur la route du canal de Nicaragua, serait, en tant que station navale de premier ordre, un danger constant pour l'expansionisme Américain ; tout gouvernement doit donc être prévenu que l'achat de ces îles serait un *casus belli*."

En présence de l'insolente franchise de semblables paroles qui, dans leur singulière précision sont la confirmation visible d'un impérialisme agressif et provoquant dont elles symbolisent le triomphe, toute illusion est impossible ; elles condamnent les États-Unis et démentent leurs affirmations pacifiques et protectrices, en dépit de la solennité qu'ils mettent à les proclamer ; il appartient donc à cette union Ibéro-Américaine de se montrer résolue et vaillante en présence du danger, elle doit être une et indivisible, n'avoir qu'une âme et qu'une volonté, réunir toutes ses forces dans un commun effort et dans une commune pensée ; elle représentera la résistance des peuples latins à l'expansionisme anglo-saxon ; en elle ils auront une foi aveugle, une invincible confiance.

Mais si cette autorité dont elle devra s'enorgueillir à juste titre lui confère des droits, elle lui imposera de même des devoirs, des obligations, des responsabilités. A elle seule sera confiée la réhabilitation des races latines du Nouveau Monde et la défense de leurs libertés.

Peut-être aura-t-elle la gloire d'arriver à son but, sans lutte ni combats, sans qu'il en coûte une larme : nous aurons alors la vision grandiose de la fédération Ibéro-Américaine couronnant glorieusement son œuvre sur le terrain de la civilisation, après avoir opposé l'esprit de concorde, de justice et d'humanité, à l'esprit de conquête, de croisades et d'aventures.

H. A. MOREAU.

LE PAPE ET LA PAIX

On est légitimement indigné en Europe de la non-intervention des grands États en faveur des Boërs, écrasés par la puissante Angleterre.

On devrait juger bien plus sévèrement encore l'abstention du Pape.

A la rigueur, les grands États, pouvoirs temporels, peuvent invoquer cette excuse :

" L'Angleterre repousse notre immixtion. Nous ne pourrions donc lui imposer notre intervention que par la force et arriver à la paix en Afrique que par une guerre en Europe."

Le Pape, pouvoir spirituel, est dans tout autre cas. A quoi servirait-il donc, si ce n'est à essayer de faire prévaloir dans le monde la notion du bien sur celle du mal, la notion de la bonté sur celle de la brutalité, la notion de la paix entre les hommes sur celle de la guerre ?

Une offre d'intervention papale entre deux belligérants apparaît non seulement comme le plus impérieux devoir du Saint-Siège, mais comme son unique raison d'être, aux yeux de tous ceux qui trouvent l'institution du pontificat malfaisante, si elle n'est qu'un instrument de domination sectaire. Et la voix du "Saint-Père," suppliant la Grande-Bretagne de faire cesser l'effusion de sang en Afrique, ne risquait pas d'en faire couler davantage ailleurs. M. Chamberlain et lord Salisbury n'auraient pu répondre au chef de l'Église catholique, territorialement détrôné, en le menaçant de leur armée ou de leur flotte. Tout au plus auraient-ils pu répondre : "Nos affaires ne vous regardent pas," ce qui les eût mis en très fâcheuse position vis-à-vis des milliers et milliers de sujets catholiques que compte l'empire britannique, en Irlande notamment.

Et dans le cas spécial de la guerre anglo-boer, condamnée par la presque unanimité des hommes, l'occasion eût été particulièrement belle pour Léon XIII de s'affirmer comme grande force spirituelle, comme une rayonnante influence morale, exprimant—une fois n'est pas coutume—la pensée universelle, le sentiment des libéraux comme des conservateurs, des libres penseurs comme des catholiques, des Français comme des Belges, des Allemands et des Russes comme des Suédois ou des Américains.

Le Pape a préféré l'attitude de Ponce-Pilate. Pourquoi ?...

Parce que l'Église a un égoïste intérêt qui domine chez elle toute considération d'humanité. Mécontenter l'Angleterre, en faisant mine d'arrêter la main criminelle qui étrangle les deux Républiques sud-africaines, c'eût été mécontenter des milliers de "ritualistes" anglais qui évoluent depuis longtemps vers le catholicisme romain, mais qui eussent interrompu leur voyage vers "Canossa," du moment où la sainte Mère l'Église se mettait en travers des entreprises de conquête de la mère patrie.

De ces entêtés de Boers il n'y a rien à attendre, dans le sens du retour au berceau du catholicisme. Ce sont des descendants de Huguenots, chassés précisément d'Europe par l'oppression romaine, et qui restent d'impénitents Huguenots, aussi incapables de renoncer à leur émancipation philosophique qu'à leur idéal d'indépendance sociale. Au contraire des Anglais, qui, peu à peu, renient la révolution religieuse et rentrent, en enfants prodiges, au bercail de Saint-Pierre, Orangistes et Transvaaliens restent si immuables dans leur foi dissidente qu'on verrait plutôt le Vaal retourner à sa source que les concitoyens de Kruger au catholicisme romain.

Laisser faire les Anglais, c'est donc pour le Pape tout bénéfice : c'est à la fois se faire bien voir de la puissance dont l'Église catholique attend chaque jour de nouvelles recrues, et aider tacitement à l'égorge-ment de ces vieux hérétiques de Huguenots—incorrigiblement Huguenots.

N'est-il pas vrai, quand on considère ces " dessous, " que si la non-intervention des puissances temporelles de l'Europe, devant le massacre des Boers, est déplorable, l'abstention du Saint-Siège est cent fois plus scandaleuse encore ?

DOMINIQUE.

Note de la rédaction.—Le pape s'est abstenu d'intervenir dans la question boer par manière de protestation, de bouderie, si l'on aime mieux. C'est un chien de sa chienne offert à l'internationalisme, parce qu'il n'a pas été convié à la convention de la paix, l'an dernier, à la Haye, d'abord, et surtout parce que, ayant demandé à être représenté, on lui répondit que la question n'intéressait que les puissances armées.

Cette exclusion du pape était aussi injuste que maladroite, et nous comprenons fort bien le dépit de Léon XIII en cette circonstance.

Mais quand on se flatte de représenter officiellement ici-bas un Dieu de paix, d'amour, de charité, qui commande de rendre le bien pour le mal, la conduite de ce représentant nous semble un peu scandaleuse, en raison de la rancune qu'elle accuse.

Les fonctions pontificales, à notre époque et à l'égard des nations ne peuvent plus maintenant être autre chose qu'un arbitrage suprême, arbitrage fondé sur la raison et sur la justice immanentes.

Se soustraire à ce devoir élevé, c'est une désertion ; c'est une abdication. Et du moment que le pape se refuse à jouer le rôle sublime de médiateur, son intervention fût-elle stérile, ce n'est plus qu'un fétiche pour les rétrogrades, un jalon verrouillé chargé de diriger ceux qui s'acharnent à retrouver la voie perdue de l'obscurantisme.

Réduite à ce rôle anti-social, la papauté n'est plus une puissance : c'est une institution socialement malsaine.

ATTENTION ! LA POLICE DES MOEURS !

Au cours d'une réclamation au bénéfice du *Théâtre Royal* faite par un de nos plus pieux journaux, on a pu lire, il y a quelques jours :

" La troupe se compose de trente artistes ; les femmes sont *toutes jolies et attrayantes* "

Les marchandes d'amour pourchassées par la police n'ont jamais eu recours à l'annonce pour vanter leurs charmes et donner rendez-vous à M. Tout-le-monde, et cependant on ne leur fait pas grâce. Suffit-il pour échapper à la rigueur des lois d'ajuster le cynisme à l'immoralité ?

Notes d'Album.—Après avoir adoré Jésus-Christ, l'église adore maintenant sa garde robe à Argenteuil. *sic transit gloria mundi !*

UN FAUX PAS

M. l'abbé Brière, vicaire de la nouvelle paroisse St-Eusèbe, a été déplacé par ses supérieurs hiérarchiques pour avoir entretenu avec l'une de ses pénitentes des relations, sinon coupables du moins de la plus grave imprudence.

L'abbé Brière, en effet, si l'on en croit certains rapports désintéressés et d'une apparence fort véridique, pénétrait chez sa cliente, presque tous les jours, en l'absence du mari, et y demeurait habituellement de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Le mari se plaignit à l'Ordinaire qui prescrivit une enquête. De quoi se plaignit le premier ? Que découvrit le second ? Nous l'ignorons. Nous savons bien que le voisinage accuse l'abbé Brière d'avoir commis à maintes reprises le péché d'adultère ; mais ce ne sont là que des clameurs, des accusations ne reposant sur aucun fait précis, des déductions logiques, sans doute, mais peut-être erronées. En conséquence du doute et du silence calculé des autorités ecclésiastiques, nous nous bornons à faire connaître ces rumeurs sans inviter nos lecteurs à y ajouter foi.

Toujours est-il que l'abbé Brière, déplacé ou chassé, a quitté furtivement la paroisse.

Le curé de St-Eusèbe, M. l'abbé Payette, dont tout le monde se plaît à reconnaître l'urbanité, la science et les vertus, se trouvait en Europe. En son absence, le troupeau des fidèles était dirigé par MM. Brière et Deschamps. Lorsque le premier dut s'enfuir, il remit au second la clef du coffre-fort contenant les valeurs appartenant à la fabrique. M. l'abbé Deschamps, qui avait lieu de soupçonner des irrégularités dans les comptes ou même des détournements, se soucia peu de conserver cette clef et il le remit à ses supérieurs qui, eux, la livrèrent aux fabriciens, à leur demande. Ces messieurs ouvrirent la caisse et constatèrent, sans trop de surprise, que tout l'argent qu'elle devait contenir (\$1,700) avait disparu. De plus, l'abbé Brière avait encaissé à des titres divers des sommes dues à la paroisse et formant un total assez élevé. On estime le chiffre des détournements à \$2,500.

On nous assure qu'un citoyen a porté plainte contre lui.

Bien que nous fassions la guerre au clergé à cause de son intransigeance, de son despotisme et de son arrogance, nous ne sommes pas assez malhonnêtes pour établir la moindre solidarité entre l'abbé Brière et tous ses confrères, pas plus que nous n'admettrions qu'on déversât l'odieux sur notre corporation parce qu'un journaliste aurait manqué de probité.

Le cas de l'abbé Brière montre une fois encore que l'éducation première ne triomphe pas toujours des appétits charnels, et que la

confiance sans limite, l'abandon complet de la direction des consciences à des hommes peccables comme le commun des mortels, constituent une faute sociale dont les conséquences n'accusent que des désastres familiaux.

Y a-t-il moyen de prévenir le retour de ces abus de confiance commis par des prêtres ou des religieux — abus de confiance plus fréquents qu'on ne le croit ?

Oui, certes, il y a un moyen, et un bon.

Ceserait, non de dire au coupable : — « Va te faire pendre ailleurs ! » mais de le livrer à la justice, comme un vulgaire malfaiteur.

Au lieu de cela, quand un homme de Dieu commet une faute ressortissant aux tribunaux civils autant qu'à la platonique juridiction ecclésiastique, on s'efforce d'étouffer l'affaire et l'on se borne à déplacer le misérable qui, certain que ses attentats ne provoqueront jamais d'autre solution, joue la partie à coup sûr et ne s'expose qu'à une disgrâce dont les compensations sont assez séduisantes pour lui faire braver les légers inconvénients d'un déménagement hâtif.

Si les prêtres harcelés par les tentations étaient convaincus que leurs écarts seront réprimés avec une sévérité énergique en rapport avec l'odieux de leur conduite, cette certitude serait pour les familles une sauvegarde plus puissante et plus efficace que les prières, les jeûnes et les purifications par l'aumône que l'on a l'habitude d'imposer aux fidèles pour apaiser le courroux de Dieu, irrité des frasques de ses représentants.

IMPOSSIBILITÉ D'ÉTOUFFER DANS L'HOMME LE SENTIMENT DE L'INTOLÉRANCE

MOYEN DE S'OPPOSER A SES EFFETS

Le levain de l'intolérance est indestructible ; il ne s'agit que d'en suspendre le développement et l'action. Des lois sévères doivent donc les réprimer comme le vol.

S'agit-il d'un intérêt personnel ? Le magistrat en défendant les voies de fait, lie les mains de l'intolérance. Pourquoi les lui délie-t-il lorsque, sous le masque de la religion, cette intolérance peut exercer les plus grandes cruautés ?

Les hommes sont de leur nature intolérants. Le soleil de la raison les éclaire-t-il un moment ? Qu'ils en profitent pour s'enchaîner par des lois sages, et se mettre dans l'heureuse impuissance de se nuire, lorsqu'ils seront saisis d'une rage intolérante.

De bonnes lois peuvent également contenir le dévot furieux et le prêtre perfide. L'Angleterre, la Hollande, une partie de l'Allemagne

en sont la preuve. Des crimes et des malheurs multipliés ont sur cet objet ouvert les yeux de ces peuples. Ils sentent que la liberté de penser est de droit naturel ; que penser produit le besoin de communiquer ses pensées ; et que dans un peuple, comme dans un particulier, l'indifférence à cet égard est un signe de stupidité.

Qui n'éprouve que le besoin de penser, ne pense pas. Il en est de l'esprit comme du corps : ne fait-on point usage de ses facultés, on devient impotent de corps et d'esprit. Lorsque l'intolérance a comprimé l'âme des citoyens, lorsqu'elle en a détruit le ressort, alors l'esprit de vertige et d'aveuglement se répand sur une nation.

Le toucher de Midas, disent les poètes, changeait tout en or : la tête de Méduse transformait tout en pierres : l'intolérance transforme pareillement en hypocrites, en fous, en idiots, tout ce qui se trouve dans l'atmosphère de sa puissance. C'est elle qui dans l'Orient porta ces premiers germes de stupidité qu'y développa depuis le despotisme. C'est l'intolérance qui condamne au mépris de l'univers présent et à venir, toutes ces contrées superstitieuses dont les habitants paraissent réellement plutôt appartenir à la classe des brutes qu'à celle des hommes.

Il n'est qu'un cas où la tolérance puisse devenir funeste à une nation, c'est lorsqu'elle tolère une religion intolérante ; telle est la catholique. Cette religion devenue la plus puissante dans un état, y répandrait encore le sang de ses stupides protecteurs ; c'est un serpent qui piquerait le sein qui l'aurait réchauffé. Qu'on y prenne garde. Les flambeaux de la superstition et de l'intolérance fument encore. Un léger souffle peut les rallumer et embraser l'Europe. Où s'arrêterait l'incendie ? je l'ignore. La Hollande serait-elle sûre de s'y soustraire ? le Breton lui-même pourrait-il du haut de ses dunes longtemps braver la fureur du catholique ? Le fossé des mers est une barrière impuissante contre le fanatisme. Qui l'empêcherait de prêcher une nouvelle croisade, d'armer l'Europe contre l'Angleterre, d'y prendre terre et traiter un jour les Bretons, comme il traita jadis les Albigeois ?

Que le ton insinuant du catholique n'en impose pas aux protestants. Le même prêtre qui regarde en Prusse l'intolérance comme une abomination et une infraction à la loi naturelle et divine, regarde en France la tolérance comme un crime et une hérésie. Qui le rend en ces pays si différent de lui-même ? sa faiblesse en Prusse et sa puissance en France.

Qu'on considère la conduite des chrétiens : d'abord faibles, ce sont des agneaux : devenus forts, ce sont des tigres.

Instruites par leurs malheurs passés, les nations ne sentiront-elles jamais la nécessité d'enchaîner le fanatisme et de bannir de toute religion le dogme monstrueux de l'intolérance ? Qui dans ce moment même ébranle le trône de Constantinople et ravage la Pologne ? le fa-

natisme. C'est lui, qui défendant au catholique Polonais d'admettre le dissident au partage de ses privilèges, ordonne de préférer la guerre à la tolérance. En vain impute-t-on au seul orgueil des grands les malheurs actuels de ces contrées ; sans la religion les grands n'eussent point armé la nation ; et l'impuissance de leur orgueil eût maintenu la paix dans la patrie. Le papisme est l'auteur caché des malheurs de la Pologne.

A Constantinople, c'est le fanatisme musulman qui couvrant d'opprobre et d'ignominie le chrétien Grec, l'arme en secret contre l'empire dont il aurait été le défenseur.

Plût au ciel que ces deux exemples, et présents, et frappants des maux produits par l'intolérance religieuse, fussent les derniers de cette espèce, et que désormais indifférents à tous les cultes, les gouvernements jugeassent les hommes sur leurs actions et non sur leur croyance : qu'ils regardassent les vertus et le génie comme les seuls titres à la faveur publique ; apprissent que ce n'est point de l'horloger papiste, turec ou réformé, mais du meilleur, qu'il faut acheter sa montre ; et qu'enfin ce n'est point à l'étendue de la croyance, mais à celle des talents qu'il faut confier les places.

Tant que le dogme de l'intolérance subsiste, l'univers moral renferme dans son sein le germe de nouvelles calamités. C'est un volcan demi-éteint qui, se rallumant un jour avec plus de violence, peut de nouveau porter l'incendie et la désolation.

HELVÉTIUS.

LES SÉPULTURES

A PROPOS D'UN PROJET DE CRÉMATON

Sous ce titre, nous lisons dans *La Presse* du 28 mai :

“ Montréal va avoir un four crématoire. Bien que les syndics du cimetière Mont-Royal, comme corps, ne soient pas disposés à favoriser l'entreprise, ils sont cependant prêts à l'encourager de toutes manières ; mais sans assumer aucune responsabilité. La question est pendante depuis la mort de feu John H. R. Molson qui fit un legs de \$10,000 aux syndics pour cette fin.

“ Plusieurs riches citoyens de Montréal ont offert d'augmenter la somme léguée par M. Molson, et on dit que M. Wolferstan Thomas a fait un legs de ce genre dans son testament.

M. Roy, le surintendant du cimetière Mont-Royal, arrive justement d'un voyage aux États-Unis où il est allé visiter les fours crématoires les plus modernes. Celui de Montréal sera l'un des modèles du genre.

“ On dit qu'une somme de \$30,000 à \$40,000 est déjà souscrite pour l'entreprise.”

Pas un mot de commentaires. Le mouvement étant imprimé par des protestants, Mgr Bruchési n'a pas osé recommander à *La Presse*

de flétrir la crémation. Cette prudence de l'archevêque ne nous déplaît pas ; elle assure, dans un temps donné, la mise en œuvre d'un four crématoire qui incinérera indistinctement catholiques, protestants, juifs et libres-penseurs.

Il y a une dizaine d'années les partisans de la crémation se faisant très nombreux à Paris, le cardinal-archevêque crut devoir adresser aux curés de son diocèse des instructions à ce sujet. Il se prononça absolument contre l'incinération, sous prétexte qu'un tel usage tendait à affaiblir le sentiment religieux et à faire pénétrer dans les populations les doctrines matérialistes.

Et, pour appuyer cet argument moral, il déclara que les catholiques qui réclameraient l'incinération encourraient volontairement le refus de sépulture de la part de l'Église.

N'est-il pas étrange de voir l'Église désapprouver la crémation, quand on se rappelle les lumineux autodafés de l'Inquisition et les nombreuses victimes que le clergé catholique a transformés en cendres ?

A l'époque où l'archevêque de Paris proscrivait si catégoriquement la crémation, les reporters parisiens intéressés allèrent interroger sur la matière le grand rabbin, le pasteur président du conseil presbytéral, un pope de l'Église russe et M. Renan. Ces personnages répondirent en substance qu'ils n'avaient pas d'opinion arrêtée à ce sujet. M. Renan ajouta qu'il ne se préoccupait pas de ce qu'on ferait de son corps, et qu'au fond, ça lui était bien égal.

A nous aussi, d'ailleurs ; et nous pensons qu'au lieu de questionner à ce sujet des personnages ou des groupes, nous ferons mieux d'interroger le passé et de consulter les documents ethnographiques et ethnologiques.

Il est incontestable, en effet, que les divers rites funéraires correspondent toujours à l'idée qu'ont les vivants de la vie future, existante ou non, et, à ce point de vue, cette question touche directement à la psychologie des peuples, dont la priorité sur les subtilités de la théologie ne peut être mise en discussion.

On peut ramener tous les usages de ce genre à quatre principaux : l'abandon pur et simple des morts ; l'exposition aux oiseaux de proie ou aux carnassiers ; l'inhumation sous roche ou dans la terre ; l'incinération.

Il est à supposer que tous les peuples primitifs ont abandonné leurs morts au hasard ; ces êtres ne pouvaient avoir qu'une idée très vague de la mort, et l'affection portée à leurs proches devait disparaître de leur esprit au fur et à mesure de la décomposition des corps.

Certaines populations disséminées dans les montagnes de l'ouest de la Chine ne rendent aucune sépulture à leurs morts.

D'autres peuplades n'enterrent pas leurs morts mais manifestent leur douleur en se coupant la première phalange du petit doigt. C'est du moins ce que nous apprend Coutan, à propos des Bojesmans, sans nous dire quelles mutilations accompagnent les deuils successifs.

Les Cafres jettent simplement les cadavres dans une fosse ouverte, commune à toute la tribu. Les bêtes féroces se chargent de les faire disparaître. Les Mongols et les Thibétains agissent à peu près de même.

Les parsis de Bombay offrent les cadavres aux vautours, épiant avec soin quel œil sera arraché le premier, pour connaître le sort réservé à l'âme du trépassé.

L'abandon du cadavre à l'air libre, sur un échafaudage ou dans les branches d'un arbre était très usité, nous disent les poètes et les romanciers, chez les Peaux-Rouges et dans beaucoup de tribus de l'Amérique du Nord. En Polynésie, on exposait le mort sur un châssis soutenu par quatre poteaux élevés, après en avoir soigneusement extrait les intestins par l'anus, afin de faciliter et accélérer le dessèchement du cadavre.

Les Collatins de l'Inde ancienne se contentaient de manger leurs morts en famille. Les Battas, dans l'archipel Javanais, commençaient par tuer leurs vieux parents, avant de les déguster cérémonieusement. D'après Mœnrenbout, les Néo-Zélandais mangeaient leurs proches tués dans les combats.

Chez les Dahoméens, le corps est lavé, puis enveloppé de pagnes, comme les anciens Égyptiens entouraient de bandelettes leurs momies.

Certaines coutumes se retrouvent dans des pays fort éloignés les uns des autres. L'habitude de placer le corps du défunt dans la position accroupie, les genoux repliés sur la poitrine, les bras croisés, existe, dit Tardieu, chez les Tasmaniens, les Australiens, les Andamanites, les Péruviens, les anciens Écossais, les Patagons, les Arancaus, les Pampas, les Puelches, les Charruas, les Chiquitos, les Guaranis, etc.

Les rites diffèrent peu dans chacun de ces pays. L'idée générale étant que la mort est un long sommeil, on a presque toujours soin de déposer à côté du défunt des vêtements, des ornements, des armes, des flèches. On immole quelquefois ses chevaux et ses animaux domestiques, et fréquemment on place des vivres dans la tombe. Celle-ci est tantôt un tronc d'arbre creux, tantôt un vase de terre, tantôt un vrai dolmen formé de cinq pierres, quatre verticales et une horizontale qui est parfois énorme ; le docteur Dupré en a vu une, chez les Havas de Tananarive, à Madagascar, ayant 42 pieds de côté et jaugeant environ 300 pieds cubes.

Les mutilations funéraires sont très fréquentes ; on retrouve dans maints pays l'amputation d'une phalange du petit doigt à la mort d'un proche, ainsi que les incisions sur les bras, la poitrine, les

flancs. Ces coutumes barbares, en usage dans bien des pays, étaient générales en Polynésie. Les Abyssiniennes manifestaient la douleur que leur causait la perte d'un parent ou d'un amant, en s'incisant la peau des tempes avec l'ongle du petit doigt, qu'elles laissaient croître à cet effet.

En Nouvelle-Zélande, aux îles Sandwich, dans l'Yourriba, on pratiquait le suicide funéraire pour accompagner le défunt dans l'autre monde, sans préjudice des mutilations volontaires.

Dans l'extrême Nord, chez les vrais Esquimaux, on dépose les cadavres dans la neige ou sous des pierres ; puis, lorsque le squelette est décharné, on recueille les crânes pour les suspendre autour des habitations, au milieu des têtes d'ours ou de veaux marins.

Les Niam-Niam ont soin de parer leurs morts comme pour une fête, avec des peaux d'animaux, des plumes ; en outre ils les peignent en rouge. Les Papous et Néo-Calédoniens momifient les corps avant de les conserver précieusement dans leurs cases. Chez ces derniers, la mort d'un chef étant considérée comme une calamité, on est obligé de s'abstenir pendant un mois de relations conjugales. Le délai expiré, une fête publique marque la levée de l'interdiction.

Une des coutumes les plus curieuses est celle qui consistait, aux îles Marquises, à essayer de "réveiller le mort" lorsqu'il s'agissait d'un homme, par une mimique des plus étranges. La veuve et quelques jeunes filles sautaient en cadence autour du cadavre, et prenaient des attitudes lascives ; puis, se penchant sur le mort, et l'examinant de très près, elle s'écriaient : " Il n'a pas bougé... il ne bouge pas... Hélas ! il n'est plus de ce monde ! "

..*

Par les exemples fort abrégés qui précèdent, on voit que les peuples dont la civilisation est arriérée ignorent ou ne pratiquent pas l'incinération. C'est surtout en Asie, dans les Indes et dans la région centrale de l'Amérique, au Mexique, que les morts de quelque distinction étaient ou sont encore soumis à l'incinération.

L'incinération est, encore de nos jours, un procédé long, coûteux, qui, nulle part, n'est à la portée des petits gens. Cependant, depuis quelques années, l'incinération est entrée dans les mœurs européennes ; elle est fréquente en Italie, en Allemagne et même en France. A Paris, du moins, la construction d'un crématorium au cimetière du Père-Lachaise, il y a dix ans, indique assez qu'un certain nombre de personnes ont l'intention formelle de ne pas laisser enterrer leur corps.

..*

Si nous essayons maintenant de dégager de ces coutumes les croyances qui les ont mises en usage, nous remarquerons que les peu-

ples primitifs ne paraissent avoir eu aucun souci du lendemain de la mort. Chez les peuples plus avancés, au contraire, et jusque dans les civilisations les plus élevées, on constate une croyance persistante à l'au-delà. C'est pour cela que les Indiens des bords de l'Orénoque, qui pratiquent la crémation, disaient au docteur Crevaux que si, avec le mort, on brûle ses bêtes, ses armes, ses bijoux, etc., c'est pour dégager plus vite et plus complètement les invisibles effigies des cadavres et des objets.

Cela n'implique pas une croyance à l'immortalité de l'âme, mais seulement à une survie, à une existence continuée après la mort dans un autre état, dans une matière différente de celle dépouillée par la partie survivante. Mais cette partie dégagée peut être mortelle à son tour.

Qui peut affirmer le contraire ? Qui peut nier cette hypothèse ?

Quoiqu'il en soit, en ce qui concerne le mode de sépulture, nous sommes partisans de la crémation, surtout au point de vue hygiénique et sanitaire des villes.

LE TRAVAIL, C'EST LA RICHESSE

Nous avons lu, le mois dernier, dans tous les journaux *bien pensants* la dépêche que voici.

La Havane, 25.—Un grand nombre de prêtres catholiques se trouvent dans le dénuement. Auparavant, les prêtres recevaient une rétribution du gouvernement, eu égard au censorat exercé sur les églises par le gouvernement d'Espagne. Depuis que cette assistance leur a été retirée, ils se trouvent dans un besoin extrême.

Mgr Sbaretta a annoncé que l'Église devra leur venir en aide, principalement dans les campagnes, où les paysans sont trop pauvres pour les soutenir.

Pauvres diables de prêtres, s'ils ne comptent que sur l'assistance de l'Église pour vivre, ils doivent renoncer à voir jamais la plus mince bande de lard sur leur échine. L'Église encaisse toujours mais ne débourse jamais. A ses yeux la misère étant une faute, sinon un vice, elle n'hésite pas à lâcher ceux des siens qui sont dans la dèche. D'ailleurs, qui s'attendrit ne peut compter sur la toute puissance.

Il ne reste qu'un moyen à ces prêtres que ne nourrit plus l'autel, c'est de faire comme leurs paroissiens : se mettre au travail. Ce sera plus sûr et plus noble que d'ouvrir la bouche pour recevoir la pâtée nauséabonde de la charité humiliante de l'Église.

Faites abonner vos amis à LA PETITE REVUE qui, avec son supplément littéraire, ne coûte que \$1.00 par an, livrée franco à domicile.

Cette revue est publiée au No 36, rue St-Laurent, Montréal, par Alph. Pelletier, imprimeur-éditeur.